

Emploi à domicile : la moitié revient, même sans impôt

Ménage, garde d'enfants à la maison, soutien scolaire : un crédit d'impôt de 50 %.

6 000 € de dépenses dans l'année

Ce que vous payez vraiment



Non imposable, les 3 000 € sont versés par les impôts.

Plafond de 12 000 € de dépenses, plus 1 500 € par enfant à charge ou membre du foyer de plus de 65 ans, dans la limite de 15 000 €.

Le calcul

Dépenses de l'année	6 000 €
Crédit d'impôt à 50 %	3 000 €
Coût réel	3 000 €

À retenir

- ✓ Un crédit d'impôt est remboursé, une réduction non.
- ✓ Certains services ont leur propre plafond : jardinage, petit bricolage.
- ✓ L'avance immédiate permet de ne payer que votre part.

Aket+

Pour aller plus loin : « **Je déclare mes revenus** », les cases à remplir et les crédits d'impôt à déclarer.

Références Code général des impôts, article 199 sexdecies.

